

cette enceinte comme en dehors, un travailleur exemplaire. Il avait le courage de ses convictions, de ses opinions; il ne craignait pas de les exprimer devant qui que ce soit.

Et le premier ministre avait bien raison lorsqu'il disait tout à l'heure que l'honorable député de Prince-Albert était un parlementaire dynamique. Oh! il lançait bien des accusations, certainement! Et on l'a même accusé de faire de l'obstruction à la Chambre des communes. Jusqu'à un certain point, c'était vrai aussi. Par ailleurs, nous savions, en toute occasion, ce qu'il pensait et nous savions, en toute occasion, ce qu'il était pour faire afin de convaincre la Chambre des communes qu'il avait raison. Cela ne veut pas dire que nous l'appuyions tous, loin de là, car nous l'avons combattu et nous le combattons encore probablement autant et aussi longtemps qu'il siègera dans cette enceinte. Mais, en tant que chef de l'opposition, nous devons reconnaître qu'il possédait de grandes qualités de chef.

Monsieur l'Orateur, il est remplacé temporairement par l'honorable député d'Ontario (M. Starr) que nous avons aussi eu l'occasion d'entendre à maintes et maintes reprises au cours des différents débats qui ont eu lieu à la Chambre.

J'ai eu le plaisir de faire un voyage avec lui en Tchécoslovaquie et en Russie avec la délégation parlementaire canadienne qui s'y rendait, il y a deux ans. Le député d'Ontario est un homme assidu à la Chambre; il est un homme de devoir et même un compagnon de voyage plaisant. Il a donc plusieurs qualités.

Monsieur l'Orateur, au sujet du nouveau chef du parti conservateur, j'attendrai qu'il soit à la Chambre pour apprécier son comportement et son apport à l'ensemble du Canada. Nous savons tous qu'il a été, pendant plusieurs années, premier ministre d'une province. Cependant, la patinoire provinciale n'est pas tout à fait comme la patinoire fédérale. Alors, je veux le voir évoluer sur la glace fédérale avant d'émettre une opinion quelconque à son endroit. Une chose est certaine, c'est qu'il n'est pas du tout de la même trempe que l'ancien chef conservateur. Autant l'un fut bouillant et fougueux, autant l'autre semble calme, réservé, modéré. Il a rencontré le premier ministre, peut-être pour lui demander conseil ou pour savoir comment un chef de l'opposition doit agir à la Chambre, mais je ne le sais pas. A tout événement, nous pourrions l'apprécier lorsqu'il sera ici avec nous.

Monsieur l'Orateur, puisque nous sommes à parler de départs, celui de l'ancien ministre des Transports (M. Pickersgill), l'ancien député de Bonavista-Twillingate, que nous avons également fort bien connu dans cette

enceinte, laisse un vide. Quelle que fût notre allégeance politique, nous avions toujours beaucoup de plaisir à communiquer avec lui. Nous n'avions pas besoin de mettre des gants blancs et un habit de cérémonie pour se présenter devant lui. Au fait, nous pouvions le rencontrer n'importe où et toujours il nous a reçus avec bienveillance. Il s'est occupé personnellement des cas que nous lui soumettions, et Dieu sait combien nous lui en avons soumis depuis une demi-douzaine d'années.

Maintenant, nous félicitons et souhaitons beaucoup de succès aux nouveaux venus en cette enceinte.

En ce qui a trait au départ d'un de nos amis de ce côté-ci de la Chambre pour aller siéger de l'autre côté, monsieur l'Orateur, comme on le disait tout à l'heure, cela ne nous étonne pas puisque le gouvernement l'avait déjà appuyé il y a quelques années.

Nous n'avons rien de plus à ajouter à ce moment-ci, si ce n'est que nous souhaitons que le Parlement devienne de plus en plus efficace, afin qu'il puisse donner des résultats au peuple que nous représentons et que nous devons servir pour le bien-être du Canada tout entier.

[Traduction]

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE MINISTÈRE DU
REGISTRAIRE GÉNÉRAL ET LES AFFAIRES
DES CONSOMMATEURS

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer des exemplaires en anglais et en français du rapport sur le ministère du Registraire général et les affaires des consommateurs, publié en juillet 1967 par le Conseil économique du Canada.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le secrétaire parlementaire à déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES BILINGUES
ET UNILINGUES

Question n° 49—**M. Irvine:**

1. Combien de personnes ne parlant que l'anglais sont employées dans tous les ministères du gouvernement fédéral?

2. Combien de personnes ne parlant que le français sont employées dans tous les ministères du gouvernement fédéral?